LA DOUBLE DE NORMANDIE

AVIS DE COURSE

du 18 au 23 août 2025

Lieu : LE HAVRE

Autorité Organisatrice : CENTRE NAUTIQUE PAUL VATINE

EPREUVE COMPTANT POUR :

- **Le Championnat Voiles Océanes Double**
- **Le Championnat IRC Manche Atlantique Double**

1. LES REGLES DE COURSE SONT REGIES PAR :

1.1 Les règles course à la Voile (RCV)et les règlements de la FFV OSIRIS et IRC

1.2 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FF Voile, les bateaux doivent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte aux équipages composés de deux personnes. Une 3e personne peut être inscrite au moment de la confirmation comme remplaçante sur des dates précises.
Si pour une raison impérative (manque d'équipier, blessure, etc…) un chef de bord souhaite prendre le départ de toute ou d'une partie de la régate en solo, il devra au préalable faire une demande auprès du comité de course et en cas d'accord produire une décharge de responsabilité des organisateurs. Cette disposition exceptionnelle n'ouvre droit à aucune réduction des frais d'inscription.

3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A ou B ou C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4e ou 3e catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation à plus de six milles d'un abri selon la division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 Tous les bateaux disposant d'un certificat OSIRIS à jour des classes B-C-D-R-L avec un coefficient d'au moins 15 brut, ou d'un certificat à jour IRC avec un rating d'au moins 0750.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire au choix :
- en ligne sur www.cnpaulvatine.fr
- retirer le formulaire d'inscription disponible sur ce site. Ce formulaire complété et accompagné des frais d'inscription par chèque est à renvoyer au Centre Nautique Paul Vatine, terre-plein digue nord - 76600 Le Havre (contact@cnpaulvatine.fr)
- physiquement au club

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FF Voile compétition valide ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge OSIRIS ou IRC.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF

- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- une autorisation parentale pour les mineurs.

3.5 Le CNPV se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment.

3.6 Le nombre de bateaux admissibles est limité à 20 unités.

4.0 DROITS D'INSCRIPTION OU PRE-INSCRIPTION

Les inscriptions sont fixées à 500 € jusqu'au 14 juillet, 600 € au-delà .
En cas de désistement après le 1er aout une somme de 200€ restera acquise à l'organisation.
Tout concurrent non à jour du règlement total de son inscription ne pourra prendre le départ.
Repas invités, à réserver à l'inscription : 20 €

5.0 PROGRAMME

5.1 Confirmation des inscriptions et pot d'accueil :

le 17/08/2025 à 18h30 au CN Paul Vatine .

Proclamation des résultats et remise des prix :

le 23 à 18h au CN Paul Vatine

5.2 Les concurrents sont invités à prendre les petits déjeuners et les repas du soir en commun, préparés et fournis par l'organisation

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront publiées sur le site www.cnpaulvatine.fr et envoyées aux concurrents par mèl avec accusé de réception.

7. LES PARCOURS

Les parcours seront de type côtier. Le Comité de Course se réserve le droit de modifier le programme annoncé en fonction des conditions météo rapportées aux types de bateaux et aux équipages.

8. CLASSEMENT

8.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

8.2 Quand 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

8.3 Le calcul du temps compensé en HN sera fait selon le système temps sur temps sans CVL.

9. PLACE AU PORT

Les places aux ports d'étape sont prises en charge par l'organisation.
Gratuité au port du Havre 7 jours avant ou après la régate.

10. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel – corporel - sanitaire).

11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

contact@cnpaulvatine.fr **www.cnpaulvatine.fr** **02 35 42 15 58**